L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 13 OCTOBRE 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No. 83, rue de Chartres

...AL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 13 OCTOBRE.

CANDIDATS WHIGS.

POUR LE CONGRES.
PREMIER DISTRICT:
Richard Hagan.
...DISTRICT: J. ARISTIDE LANDRY.
...ME DISTRICT: R. A. UPTON.
...ME DISTRICT: JOHN MOORE.

LEGISLATURE.
POUR LE SENAT:
...AMES ROBB, J. P. BENJAMIN.

Pour Représentans à la Chambre.
...IER DISTRICT: WM. T. CAMPBELL, W. H. SUMMERS.
...IEME DISTRICT: A. P. SIMPSON, C. C. LATHROP, CHS. J. LEEDS.
...IEME DISTRICT: H. J. RANNEY, C. M. WATERMAN, J. N. HAWTHORNE, SIDNEY STORY, J. W. PRICE, THOMAS CURRY.
...IEME DISTRICT: F. L. LUMSDEN, W. M. FLEMING, J. G. SEVER.
...IEME DISTRICT: JULES BENIT, HIPPOLITE MOSSY, P. DEVERGES.
...ME DISTRICT: A. LAROSE, LOUIS SURGI.
...ME DISTRICT: ADOLPHE TREMÉ, JOSEPH SOLOMON.
...ME DISTRICT: JOHN LAIDLAW.

PROGRAMME WHIG.

La convention sénatoriale de la Nlle-Orléans a adopté les résolutions suivantes:

Le parti whig est le parti conservateur du pays, celui dont les principes sont les plus favorables au développement de l'industrie nationale et des ressources communes au moyen d'améliorations intérieures et d'une administration sage, juste et énergique.

I.—Nous considérons le Compromis comme une mesure constitutionnelle, honorable et utile, dictée par un sentiment de patriotisme éclairé. Toute tentative qui aurait pour but d'en affaiblir l'autorité ou d'en détruire la salutaire influence, qu'elle soit dirigée par des abolitionistes ou des désunionistes, serait inconstitutionnelle et contraire aux intérêts du pays.

II.—La Constitution de l'Etat n'a pas produit les résultats importans qu'on en attendait. Elle a au contraire entravé le développement de nos ressources, mis obstacle aux progrès de l'agriculture, du commerce et paralysé l'énergie du peuple. Le parti whig se doit à lui-même ainsi qu'à l'Etat de ne soutenir aucun candidat pour la législature qui ne soit en faveur de la convocation immédiate, par cette dernière assemblée, d'une convention chargée de modifier ou de reviser la loi organique de la Louisiane de manière à replacer les citoyens dans leur véritable voie et de rendre à l'Etat le rang qu'il occupait parmi les autres membres de la Confédération.

V. Parmi les modifications et les changements à introduire dans la Constitution et dans la loi nous citons:

1o.—La reconnaissance du principe de l'élection des juges par le peuple.

2o. Une notable diminution des frais de justice, surtout dans la paroisse d'Orléans, afin que le peuple soit délivré de l'impôt le plus cruel qui existe dans le pays.

3o. Une loi protégeant dans une sage mesure, le débiteur contre son créancier, afin que le premier puisse conserver une petite partie du salaire qu'il gagne et des biens qui sont absolument nécessaires à sa vie.

4o.—L'établissement de banques libres ne laissant rien à désirer sous le rapport des garanties [illegible] elles tout en augmentant le capital offriront un moyen de circulation qui pourra toujours être converti en argent monnayé.

5o. La concession du pouvoir nécessaire pour établir et multiplier dans l'Etat les chemins de fer, [illegible] et telles autres industries qui sont de nature à encourager le travail et à développer les ressources de la Louisiane.

6o. L'adoption d'un meilleur système d'instruction publique afin de mettre l'instruction et les lumières à la portée de toutes les classes de la société.

MASS MEETING.

☞ Les whigs de la 1re Municipalité tiendront un MASS MEETING mercredi soir à la Halle aux [illegible]ndes. Des orateurs distingués harangueront l'assemblée.

LES CANDIDATS UNIONISTES.

Le parti de l'Union et de la Constitution vient de remporter une éclatante victoire dans la Géorgie. Dix huit mille voix de majorité ont protesté contre les doctrines désunionistes et voué à un profond oubli les noms qui y avaient cherché une popularité factice.

Les citoyens du Sud, sur lesquels les agitateurs fondaient de criminelles espérances, sont restés fidèles à leur pays et à la cause nationale.

Loin de trahir la République qui l'ont conduite pour la transmettre à leurs enfants dans son intégrité et dans sa splendeur primitive, [illegible] que ces nobles sentiments de loyauté existent au sein des masses, aucune atteinte ne sera portée au pacte fédéral, et l'Union restera ce qu'elle est aujourd'hui, forte et puissante à l'intérieur, respectée au dehors, admirée de tous, honorée de ses ennemis mêmes. Elle continuera d'être le refuge des opprimés, l'étoile brillante sur laquelle les peuples qui combattent pour la liberté tiennent les yeux fixés, la [illegible] resplendissante de l'idée démocratique, le foyer de tous les sentiments généreux et du progrès politique.

La cause de l'Union n'a pas seulement triomphé dans la Géorgie, elle a remporté naguère une victoire signalée dans l'Etat du Mississipi. On peut donc dire que la DESUNION n'est plus qu'un mauvais souvenir. Mais ce souvenir cherche encore à se réveiller, notamment dans le nord ouest de la Louisiane où il est en [illegible] avec le présent et le passé de M. Morse, candidat démocrate du quatrième district pour le Congrès.

Les doctrines qu'a prêchées M. Morse lui seront fatales. Les citoyens du quatrième district ne voudront pas confier leur honneur et leurs intérêts à des mains aussi compromettantes. Ils se rallieront en faveur de M. Moore, qui, lui, est sincèrement dévoué à l'Union et à la Constitution, c'est-à-dire à la République telle que l'ont fondée nos ancêtres après leur glorieuse lutte contre l'Angleterre, à la Liberté qui fut supprimée en même temps que notre forme gouvernementale, à la Démocratie qui cesserait d'être une réalité du moment où d'aveugles [illegible] et des ambitions haineuses auront [illegible] le pays et ses institutions dans le gouffre de l'anarchie. Voilà pourquoi nous croyons à l'élection de M. Moore, candidat whig-unioniste, bien que le quatrième district soit au pouvoir de nos adversaires politiques.

Nous en dirons autant de M. Hagan, candidat whig du premier district. Son dévouement à l'Union est connu; ce n'est pas lui qui agitera jamais au Congrès cette fatale question de la *séparation des Etats* qui a donné lieu à de déplorables controverses parmi des hommes dont le talent eut pu être mieux employé. Ce n'est pas lui qui déchirera le premier le pacte fédéral qui brisera violemment l'alliance sacrée qui existe entre les Etats, qui dira au Sud, dans un moment de désappointement: Vous êtes dégagé de votre serment! Non, il soutiendra vos intérêts, il les défendra contre les criminelles tentatives du fanatisme négrophile, il contribuera avec tous les vrais amis de la République à maintenir l'inviolabilité de la Constitution, il repoussera par la parole les calomnies dirigées contre les Etats à esclaves, il plaidera votre cause et celle du Sud devant le tribunal de l'opinion publique, mais il ne mettra jamais le pied sur la pente glissante où se sont laissé fatalement entraîner quelques hommes éminens, il ne prêchera pas cette désolante doctrine que M. Calhoun a le premier formulée et qui consiste à ériger chaque Etat en juge suprême de la constitutionnalité d'une loi du Congrès, il ne nous dira pas constamment que nous avons le droit de sortir de l'Union et que nous aurions dû le faire déjà. Il défendra les droits et les institutions du Sud en restant loyal et soumis à la Constitution de son pays. Il sera citoyen de l'Union en même temps que citoyen du Sud et il ne songera pas plus à trahir celui-ci que celle-là.

M. St-Martin nous donnera-t-il de pareilles garanties? Eh! non. [illegible] ses adversaires l'ont [illegible] de faire [illegible] ses opinions politiques. Il s'est [illegible] à publier une [illegible] où il se déclare d'une manière [illegible] peu équivoque en faveur des [illegible] et du maintien de l'Union. [illegible] cette lettre est [illegible] elle ressemble [illegible] diplomatique [illegible] la lettre, il reste dans l'esprit [illegible] c'est que M. St-Martin n'a pas [illegible] été en faveur du Compromis et du maintien de l'Union. Voyons, [illegible] que M. St-Martin [illegible] de rectifier une opinion que beaucoup d'autres partagent. Nous ajouterons ceci qui résulte aussi de la lecture de la note diplomatique susdite: c'est que M. St-Martin ne s'est prononcé en faveur du Compromis et de l'Union que parce que l'opinion publique s'était déjà prononcée dans ce sens. Et nous ne croyons pas trop nous aventurer en exprimant la conviction que le candidat locofoco du 1er district professait, *avant sa candidature*, les doctrines désunionistes du général Quitman, de M. Meree, et en général des hommes politiques de la Caroline du Sud.

Si nous nous trompons, M. St-Martin nous le dira sans doute dans un de ses plus prochains discours.

LA PROCESSION DE SAMEDI SOIR.

La première des quatre grandes processions organisées par les clubs favorables à la candidature de M. Frèret a eu lieu samedi soir et a pleinement répondu à l'attente publique. Les clubs n'avaient eu que trois jours pour se préparer et ils se faisaient cependant remarquer par leur nombre et leurs rangs pressés. Que sera-ce samedi prochain?

Les Indépendans ont promis, nous assure-t-on, d'ajouter à chaque fois quelque chose à l'éclat de leurs manifestations publiques. Avant-hier, les clubs qui venaient seulement de s'organiser ont été pour ainsi dire pris au dépourvu. Mais ils se tiendront prêts pour la prochaine procession, et il sera impossible alors de les distinguer de ceux qui sont établis depuis plusieurs semaines. L'enthousiasme était d'autant plus grand, que le nom de M. JAMES P. FRERET est un des plus justement populaires de la Nouvelle-Orléans. Nous avons été surtout frappés du grand nombre de démocrates qui figuraient dans la procession; le tiers du cortège se composait entièrement de nos adversaires politiques. Ils ne craignent pas de soutenir ouvertement un candidat indépendant, car ils disent avec raison que le triomphe de M. Frèret sera purement personnel et ne pourra être revendiqué par aucun parti.

Maintenant à samedi prochain. Si la procession d'avant-hier était brillante, celle du 18 sera infiniment plus imposante car les amis de M. Frèret auront eu le temps de s'y préparer. Que le temps les favorise seulement, et nous assisterons à une de ces grandes démonstrations qui n'ont lieu d'ordinaire qu'à la fin des campagnes présidentielles.

STEAMER CADDO.—On verra en se référant à nos annonces que le steamer *Caddo*, qui vient de subir de complètes réparations, va reprendre son service entre la Nlle-Orléans et Donaldsonville. Il commencera ses voyages demain.

LE VOTE DE L'INDÉPENDANCE.—C'est le titre de quelques strophes patriotiques dédiées aux FRERET RANGERS. Nous les avons lues avec plaisir et nous espérons que les vœux qu'elles expriment en faveur de M. Frèret se réaliseront pleinement.

GEORGIE.

Une dépêche de Macon, transmise le 10 au soir, annonce que la majorité de Cobb dans 85 comtés est de 16,632 voix et que ce chiffre sera porté à DIX-HUIT MILLE au moins par les bulletins de dix autres comtés dont on ne connait pas encore le résultat. Nous aimons à citer les chiffres lors qu'il s'agit de questions aussi graves que celles de l'Union et de la Désunion. Voici les majorités que Cobb, candidat unioniste, a reçues dans quarante-deux comtés:

Cherokee	500	De Kalb	727
Forsyth	81	Houston	19
Monroe	40	Richmond	220
Floyd	680	Muscogee	211
Morgan	150	Warren	300
Pike	51	Chatham	82
Talbot	176	Stewart	175
Harris	356	Troup	761
McIntosh	40	Macon	155
Lee	251	Sumter	440
Pulaski	303	Baldwin	51
Murray	200	Washington	409
Marion	151	Upson	331
Henry	300	Newton	614
Walton	325	Fayette	56
Coweta	32	Cass	550
Walker	569	Gordon	270
Clark	204	Greene	540
Chattooga	400	Taliaferro	220
Gwinnett	20	Burke	140
Marietta	95	Wilkes	125

M. OWEN, consul des Etats-Unis à la Havane, vient d'être rappelé par le gouvernement, et la place qu'il a si indignement remplie sera sans doute offerte sous peu à un citoyen qui mérite véritablement le nom d'Américain.

M. Fillmore se devait à lui-même, ainsi qu'au pays d'ôter à M. Owen le caractère officiel qu'il a si gravement compromis à la Havane et de le faire rentrer dans la profonde obscurité d'où il n'aurait jamais dû sortir. La conduite de notre agent, marquée au coin d'une impardonnable lâcheté, a été réprouvée d'une manière éclatante par la nation entière qui ne pouvait pas et qui n'a pas voulu en accepter la honteuse solidarité. Ce que M. Owen eut dû faire, à l'arrivée des prisonniers américains à la Havane, le consul anglais et son chancelier l'ont fait sans hésitation; et leurs noms sont aujourd'hui populaires aux Etats-Unis.

Un agent consulaire doit-il jamais craindre d'intercéder en faveur de ses nationaux, lorsque le sort se prononce contre eux et que les lois rigoureuses de la guerre les atteignent? Qu'importe qu'ils se soient mis hors la loi? C'est là un fait qui malgré l'évidence matérielle doit toujours être démontré par des preuves, par un jugement en forme, et un consul y trouve naturellement l'occasion d'intervenir. Mais M. Owen ne s'est même pas demandé si ses malheureux compatriotes méritaient quelque sympathie. Il les a froidement abandonnés, tandis que le consul de la Grande Bretagne usait de son influence efficielle pour apporter quelque soulagement à leur sort. M. Owen a trahi la cause de l'humanité et fait monter le rouge au front de ses compatriotes. Le Président a bien fait de le rappeler.

M. Letcher, ministre des Etats-Unis à Mexico, est arrivé le 1er de ce mois à Vera-Cruz, sur le garde côte *Forward*, et a été reçu par les autorités au bruit de l'artillerie du fort. Le 2, M. Letcher s'est mis en route pour Mexico.

Le major Barnard est retenu à Barier par une maladie heureusement peu grave dont il a été atteint. M. Siddell se trouve à Minatitlan.

MEXIQUE.

Nous avons reçu hier par la goëlette *Bonita*, capitaine Sbiss, des journaux de Vera Cruz jusqu'au commencement d'octobre, et de Mexico jusqu'au 27 septembre.

Les nouvelles ne sont pas importantes. La plus grande confusion règne dans le gouvernement, mais c'est la continuation d'un état de choses que nous avons maintes fois indiqué. Le Congrès sentant son impuissance se réunit aussi rarement que possible, et lorsque par extraordinaire les députés sont en nombre suffisant pour délibérer ils se contentent de soumettre des projets sur projets sans même songer à les mettre aux voix. Quant au trésor, il est à sec et le malheureux ministre des finances ne sait plus à quel saint se vouer pour trouver la millième partie de l'argent qu'on lui demande de toutes parts.

On sait que le cabinet a donné sa démission: le président a fait de vains efforts pour le reconstituer. Il n'a réussi jusqu'ici qu'à placer deux portefeuilles, celui de la guerre et celui des affaires étrangères. Le premier est confié à M. Robles; le second à M. Ramirez. M. Esteva a refusé péremptoirement le portefeuille des finances: la caisse publique a peu d'attraits et il faut beaucoup de courage pour en accepter la garde dans les circonstances présentes.

Les habitans du Mexique ont célébré le 16 septembre l'anniversaire de l'indépendance nationale, et le 27 celui de l'Union des Etats. Ces fêtes ont donné lieu sur plusieurs points, et notamment à Alvarado, à des désordres que l'autorité ne paraît pas avoir réprimés.

Le [illegible] septembre la nouvelle de la révolution du Rio-Grande n'était pas encore parvenue à Mexico.

Le choléra a refait son apparition à Guadalaxara et y sévit avec une certaine intensité.

Quelques troubles ont eu lieu à Ciudad Guerrero. Un nommé Armora s'est prononcé contre le gouvernement et s'est emparé d'une pièce de canon et d'une certaine quantité de mousquets. Le général Alvarez s'est mis en marche contre les rebelles, mais on ne pense pas [illegible] de battre. Ils [illegible] à l'amiable avec le gouvernement comme [illegible] d'ordinaire.

Nous lisons dans la *Estrella del Pacifico*, du 4 septembre [illegible] Nord-Américains qui [illegible] Ils furent [illegible] et après [illegible] on reconnut que ces hommes s'étaient embarqués à San Francisco de la Haute Californie, en destination pour autre port, et que le capitaine du navire qui les transportait les fit mener à terre, sans jeter l'ancre, parce que tel était son bon plaisir.

"On soupçonne que le navire en question n'a pas jeté l'ancre pour se dispenser de payer les droits de tonnage; mais on s'est emparé du canot sur lequel les américains sont venus à terre, et dont la valeur surpasse celle des droits."

Le *Siglo* publie l'extrait suivant d'une lettre datée de San Luis Potosi le 17 septembre:

"Lundi dernier, vers huit heures du matin, est partie de San Luis la conduite pour Catorce, escortée par 22 soldats. Entre midi et une heure, elle a été attaquée par une bande de voleurs composée de cent hommes et plus, à sept lieues de San Luis, un peu après Garabatillo. Le vol a consisté dans tout le numéraire, s'élevant de 46 à 50,000 piastres destinées à Catorce. Jusqu'à ce jour, on n'a arrêté aucun des voleurs, bien que tous leurs noms soient connus. Le gouvernement a, en partie, la responsabilité de ce malheur, car avant le départ de la conduite, il avait reçu l'avis qu'elle devait être attaquée. On a reçu la nouvelle, ici, à quatre heures du soir, et vers six heures, la cavalerie et l'infanterie sont parties à la poursuite des voleurs; on ne sait encore positivement s'ils ont été pris ou non. L'eredo, le conducteur, est grièvement blessé de trois balles et de trois coups de lance, et hier au soir, on lui a fait l'amputation de la main gauche; le capitaine qui commandait l'escorte, nommé Laurenzana, est également blessé de même que six soldats. Il y a eu deux soldats tués."

RÉFUGIÉS HONGROIS—Cent vingt-huit réfugiés hongrois sont partis de New York le 4 de ce mois pour se rendre dans la colonie que le gouverneur Ujhazy a fondée dans l'Etat de l'Iowa. A leur tête se trouve le major Tochman qui a épousé dernièrement la célèbre Mlle Jagella. Les directeurs du chemin de fer de l'Erie ont offert aux Hongrois de les transporter gratuitement jusqu'à l'extrémité de la voie et de les prendre ensuite sur leurs bateaux à vapeur. Les réfugiés ont accepté cette offre avec reconnaissance. La colonie hongroise de l'Iowa s'appelle New Buda; établie il y a un an à peine, elle est déjà en pleine voie de prospérité et deviendra le rendez-vous de tous ces valeureux soldats de la Hongrie que la fortune a trahis et qui ont été obligés de traverser les mers pour trouver un asile où ils puissent vivre en paix.

MARYLAND—M. Cottman, whig indépendant, a été élu membre du Congrès dans le 6e district du Maryland. Il a obtenu 575 voix de majorité.

EMIGRATION—On écrit d'Angleterre que trente-six batimens, chargés d'émigrans, se disposaient à sortir des ports de la Grande-Bretagne pour le continent européen pour les Etats-Unis. Ils doivent tous partir le même jour. D'une autre part le steamer *Great Britain*, mouillé à Liverpool, prend en ce moment des passagers à raison de trente shillings afin d'attirer à son bord les voyageurs que les précédentes mésaventures du navire pourraient effrayer. On pense que le *Great Britain* aura quinze cents passagers: il est attendu incessamment à New York.

BUENOS AYRES—Des nouvelles reçues à Boston, annoncent qu'il y a eu à Buenos Ayres un premier combat entre les armées ennemies. Nous n'avons encore aucun détail.

CHRONIQUE LOCALE.

VOL—Francis Platt a été examiné samedi devant le recorder Génois, sous la prévention d'avoir volé quelques pièces de monnaie dans la poche de Jacob Melchoir. L'accusé a été envoyé devant la Première Cour de District.

— William Platten a été arrêté vendredi soir, dans la Première Municipalité, pour s'être introduit dans une maison avec l'intention de voler. Léopold Lagay a déclaré que dans la nuit de vendredi il a été réveillé par les cris de sa mère qui appelait au secours. Le plaignant s'armant d'un pistolet, réussit à s'emparer du voleur, qui avait sauté dans la cour de la maison voisine. Platten a été envoyé devant la Première Cour de District.

— Charles Robinson a été envoyé samedi par le recorder Génois, devant la Première Cour de District, pour avoir volé des livres de médecines chez le docteur Moss.

— Le coroner a tenu une enquête sur le corps d'un Irlandais nommé James Sullivan, âgé de 27 ans, mort des suites de blessures occasionnées par l'explosion du steamer Brilliant.

CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Séance de jeudi, 9 octobre 1851.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Waterman, M. Surgi est appelé au fauteuil et M. Heyliger nommé secrétaire pro tem.

Membres présens—Messieurs Alpuente, Allan, Colleus, Cucullu, De Feriet, Harris, Lugenbuhl, Tompkins, Surgi et Waterman.

Membres absens—Messieurs Leeds, et Payne.

Sur motion de M. Waterman, le Conseil procède à l'élection d'un président. MM. Allan et Harris sont nommés vérificateurs. Sur dix voix, M. Surgi en obtient neuf et est déclaré dûment élu président.

Sur motion, le Conseil décide que le procès verbal de la dernière séance ne sera pas lu et autorise le président à le signer.

Le message suivant, transmis par le Maire, a été lu par le secrétaire:

MAIRIE DE LA Nlle ORLEANS,
9 octobre 1851.

Au président et aux membres du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une communication reçue de l'honorable Wm. Graham, secrétaire de la marine, en réponse à une lettre que j'ai adressée au département de la marine le 17 juillet, et qui accompagnait le mémoire du Conseil Général, demandant l'établissement d'un dépôt naval et d'un chantier de marine à la Nouvelle-Orléans.

La réponse du département porte à croire que la demande de la ville de la Nouvelle-Orléans, fondée en justice et en équité, restera sans résultat. Je vous engage par conséquent à vous adresser directement au Congrès par l'intermédiaire de vos représentans. La question est trop importante pour être abandonnée. Je vous recommande de prendre de mesures pour faire passer par la Législature une résolution qui enjoigne à notre délégation au Congrès de travailler à obtenir l'établissement d'un chantier de marine et d'un dépôt naval à la Nouvelle-Orléans. Il est évident que l'Etat est aussi intéressé que la ville à l'accomplissement d'une mesure dont le but est d'accorder aux citoyens une plus grande somme de protection. Je ne doute donc pas que la législature ne réponde avec empressement à votre invitation.

Je ne veux pas faire ressortir les avantages qu'offre la Nouvelle-Orléans pour l'établissement d'un dépôt naval, car vous l'avez déjà fait dans votre mémoire. Mais j'espère que vous occuperez constamment le Congrès de cette question jusqu'à ce que vos efforts soient enfin couronnés de succès.

Le Conseil de la Première Municipalité a ordonné qu'une élection eut lieu le 20 courant, pour nommer un alderman en remplacement de M. Laughlin, décédé. Vous aurez par conséquent à nommer un commissaire d'élection.

M. Daniel Ailer, citoyen fort respectable de Cincinnati, et un des plus anciens habitans de cette ville, m'a transmis un ouvrage de statistiques préparé par Charles Cist, en me priant de vous le communiquer.

Vous trouverez ci-jointe une pétition de Mme Secretia Wade, sur laquelle j'appelle votre attention.

J'ai l'honneur, &c.
A. D. CROSSMAN, Maire.

Département de la marine,
2 août 1851.

A M. Crossman, maire de la Nlle Orléans.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de de votre lettre du 17, renfermant le mémoire du Conseil Général de la Nouvelle Orléans concernant l'établissement d'un chantier de marine et d'un dépôt naval à la Nlle Orléans.

J'ai lu avec attention et intérêt votre lettre et le mémoire du Conseil. Je partage entièrement votre opinion sur les avantages qui résulteraient de la mesure proposée, mais elle est inutile maintenant et ne deviendra nécessaire que si la marine recevra un notable accroissement. Cependant, si le Congrès en décide autrement, je ne connais pas de point qui mérite plus la sollicitude du gouvernement général que les bouches du Mississipi. Je me ferai un devoir de soumettre au Congrès, dès le commencement de la prochaine session, votre lettre et le mémoire du Conseil Général.

J'ai l'honneur, &c.
(Signé) Wm A. GRAHAM.

Sur motion de M. Allan, le premier paragraphe du message du maire est référé de nouveau au comité qui avait d'abord été chargé de l'examen de la question de l'établissement d'un chantier de marine et d'un dépôt naval à la Nlle Orléans.

Quant au second paragraphe, il a été résolu que M. Richard Richardson soit et demeure nommé commissaire pour présider, lundi le 20 octobre prochain, à l'élection d'un alderman dans le 2me ward de la municipalité No Un, en remplacement de M. Laughlin, décédé.

Relativement au 3me paragraphe, sur motion de M. Waterman, il a été résolu que l'ouvrage de statistiques de M. Charles Cist, transmis par M. Daniel Ailer, soit accepté, et que les remerciments du Conseil soient envoyés à ce dernier.

Sur motion de M. Lugenbuhl, la pétition de Mme Lucretia Wade est déposée sur le bureau, sujette à l'appel.

Appel des comités.

M. Allan, président du comité des cours et prisons, présente le rapport suivant:

Au président et aux membres du Conseil Général.

Messieurs—Votre comité des cours et prisons rapporte qu'il a examiné le compte de la 5me Cour de District s'élevant à $93 50 c. Ledit compte a été payé.

Nlle Orléans, 9 octobre 1851.
Signé GEORGE ALLAN, rapporteur
FRANCIS ALPUENTE,
J. M. CUCULLU.

M. Allan, rapporteur du comité des cours et prisons, présente la résolution suivante qui est adoptée:

Résolu que le maire soit et demeure autorisé à louer aux marguilliers de l'église St-Louis, au nom du Conseil Général, la maison No 51, rue Ste-Anne, pour l'usage des Cours, pourvu que le loyer n'excède pas $35 par mois. Il sera passé un bail pour un an avec privilège de le renouveler.

(Signé:) GEORGE ALLAN, Rapporteur.
F. ALPUENTE,
J. M. CUCULLU.

M. Lugenbuhl, rapporteur du comité de la poudrière, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels sont adoptés après la suspension de [illegible]

Nlle Orléans, 9 octobre 1851.
Au [illegible] membres du Conseil-Général [illegible]

1850—	avril, mai, juin	304 20
"	juillet	95 61
"	août	86 64
"	septembre	109 16
"	octobre	272 34
"	novembre	266 85
"	décembre	243 19
1851—	janvier	90 49
"	février	216 00
"	mars	290 50
"	avril	250 19
"	mai	249 77
"	juin	241 78
"	juillet	240 20
"	août	285 75
"	septembre	242 38¾

Revenu net jusqu'au 1er octobre $1,390 87½

Votre comité vous soumet la résolution suivante:

Résolu que conformément à la section 2 de la Législature approuvée le 20 mars 1846, le secrétaire de ce conseil est et demeure autorisé à diviser également entre les trois municipalités la somme de quatre mille trois cent quatre-vingt dix-neuf piastres vingt sept cents, revenu net provenant de l'emmagasinage des poudres à la poudrière, à partir du 1er avril 1850 au 1er octobre 1851, et à payer les quotités respectives aux trésoriers des différentes municipalités.

J. J. LUGENBUHL, Rapporteur.
J. M. CUCULLU.

M. Lugenbuhl présente les résolutions suivantes qui sont adoptées:

Résolu que le comité des affaires du jury de police fasse rapporter à la prochaine séance régulière de ce Conseil le montant de la taxe collectée depuis le 27 mai 1846 jusqu'au présent jour, y compris celles de l'année 1849, ainsi que le montant des autres créances de l'ancien jury de police et l'argent reçu du jury de police de la rive droite du Mississipi, paroisse d'Orléans, payé pour sa quotité dans le loyer des Cours, et toutes autres dépenses. Le comité indiquera de quelle manière on a disposé de ces sommes.

Résolu que ledit comité présente un état de toutes les taxes et de toutes les créances dues à l'ancien jury de police, ainsi que le montant dû par le jury de police de la rive droite du fleuve, paroisse d'Orléans, pour payer sa quotité du loyer des cours et autres dépenses.

Les comptes suivans sont référés au comité des réclamations:

Au *Picayune*,	pour annonces		$ 25
Au *Delta*,	do	do	" 36
Au *Courrier*,	do	do	" 51
Au même,	do	do	" 24
Au même,	do	do	" 51
A N. Fournier,			" 20
A *La Semaine*,	do	do	" 56

M. Harris présente les résolutions suivantes:

Résolu, que pour l'élection qui doit être tenue le 1er lundi de novembre prochain, les polls soient établis aux lieux suivans et placés sous la surveillance des commissaires et greffiers dont les noms suivent:

Résolu que le maire soit invité à faire publier la désignation des polls et les noms des commissaires et greffiers d'élection.

Municipalité No 1.

5ème Precinct—A la pension de M. Hayes, rue Conti, vis-à-vis l'hôtel de la rue Conti: Commissaires—MM. E. Suleman, A. Mancier, Newbold Richards. Greffiers—MM. J. M. Wagner, Oscar Isnard.

8ème Precinct—Au dépôt de la pompe Jefferson, rue Bienville, entre Franklin et Bassin. Commissaires—MM. John Davis, Eugène Peyroux, E. Abbott. Greffiers—MM. J. W. Fernandez, C. Hemé.

10ème Precinct—Au café Jefferson, rue Chartres, vis-à-vis la rue Jefferson. Commissaires—MM. B. Ripnoh Van Ostern, Joseph Omedas, E. A. Michel. Greffiers—MM. L. Castera, jr., Lafayette Guyol.

11ème Precinct—Au café du Théâtre d'Orléans, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. Commissaires—MM. E. Forstall, John DeBuys, Victor Labatut. Greffiers—MM. Auguste Dejean, E. Canby.

12ème Precinct—Au café de Frank Aleman. Commissaires—MM. F. Bonzon, A. Fortier, Alfred Wintz. Greffiers—MM. A. Roux, E. H. Reynes.

13ème Precinct—Au dépôt de la pompe No 4, rue de l'Hopital. Commissaires—MM. Louis Sère, F. Richert, Chs. Chauvet, jr. Greffiers—MM. Léon Sère, John T. Dufour.

14ème Precinct—A l'échoppe de Martin Brockrich, rue des Remparts, près du coin Bayou. Commissaires—MM. M. Barnett, jr, J. Domingon, O. De-Fuerber. Greffiers—MM. J. A. Boque jr, C. Letellier.

Municipalité No 2.

1er Precinct—Chez Philip Krammer, au coin des rues de la Course et de l'Annonciation. Commissaires—MM. James Ross, Matthew Martin, W. H. Reese. Greffiers—MM. T. W. Harvard, J. C. Taylor.

2ème Precinct—Au dépôt de la Pompe Washington, No 20. Commissaires—MM. A. C. Phelps, E. T. Parker, George T. Ross. Greffiers—MM. C. H. Fortin, B. A. Whitney.

3ème Precinct—A l'Ecole Fulton, au coin des rues Daplantier et Annonciation. Commissaires—MM. J. O. Harris, R. N. Redwood, B. Wheelahan. Greffiers—MM. Thomas Dimond, D. Cham.

4ème Precinct—Au dépôt de la Pompe Jackson No 18, rue Calliope. Commissaires—A. L. Saunders, T. H. Hutton, H. Cassidy. Greffiers—MM. David R. Calder, Wm Miller.

5ème Precinct—Au dépôt de la Pompe No 2, rue Tchoupitoulas. Commissaires—MM. W. H. Tilkins, J. B. Townsend, W. E. Seymour. Greffiers—MM. W. T. Sprigg, G. W. Hubbell.

6ème Precinct—Au dépôt de la Compagnie de Thayaut, au coin des rues Perdido et Carondelet. Commissaires—MM. R. M. Sykes, W. Emerson, R. W. Foy. Greffiers—MM. John T. Wilson, Chs. R. Bailia.

7ème Precinct—Chez Arthur O'Donald, au coin des rues du Cirque et Poydras. Commissaires—MM. W. L. Cushing, N. E. Bailey, J. C. Stewart. Greffiers—MM. G. W. Dillard, D. M. Beecher.

Troisième Municipalité.

15ème Precinct—A la maison d'Ecole, rue des Grands Hommes, entre Bagatelle et Union. Commissaires—MM. St Croix Guinault, J. B. Wiltz, Philippe Guerson. Greffiers—MM. G. Laroque Turgeau, E. Fuls.

16ème Precinct—Au marché Breton. Commissaires—MM. Jules A. Barou, L. Davigneaud, T. G. Rapier. Greffiers—MM. Chs. Rieffel, F. Casanovas.

17ème Precinct—Au café de J. B. Barbadat. Commissaires—MM. A. Oneal, J. B. Barbadat, W. Durham. Greffiers—MM. John Jacobs, J. Myers.

18ème Precinct—Au dépôt de la Pompe du Phoenix No 8, rue Mandeville. Commissaires—MM. Michel Aime, Gaspar De Buys, L. Spertier. Greffiers—MM. B. Hernandez, O. Gougot.

19ème Precinct—Au chemin de fer du Golfe du Mexique. Commissaires—MM. M. H. Breen, J. Pierce, L. Crais, Jr. Greffiers—MM. Marius Baron, Alfred Ducros.

20ème Precinct—Chez M. Gares, au coin des rues Montegut et Casacalvo. Commissaires—MM. P. B. Boisfontaine, J. R. Vienne, G. Baubert. Greffiers—L. Roger, R. L. Murphy.

21ème Precinct—Chez Charville, au coin des rues Congrès et Levée. Commissaires—MM. J. Charbonnet, Numa Tremé, A. Barrosse. Greffiers—MM. V. Sheldon, B. Jourdan.

M. Lugenbuhl présente comme substitut la liste suivante pour la Troisième Municipalité.

15ème Precinct—Chez Joseph Noon, au coin des rues Grands Hommes et Français. Commissaires—MM. P. Auzout, G. W. Heyl, Alfred Sanchez. Greffiers—MM. Charles Grandpré, E. Johnson.

16me precinct—Au marché Breton—Commissaires, MM. P. Casanova, Ed Chaillot, J. A. Blanc—Greffiers: MM. L. Davigneaud, P. A. Roux.

17me precinct—Chez J. E. Barbadet—Commissaires: MM. H. Dart, A. O'Neil, L. Boudro—Greffiers: MM. J. Meyer, J. Jacobs.

18me precinct—Au 3d Ward House, au coin des rues Eagherin et Victoire—Commissaires: MM. P. Heller, C. M. Stumpf, capitaine Snow—Greffiers: MM. F. Kelly, T. Bouchard.

19me precinct—Au chemin de fer du Golfe du Mexique—Commissaires: MM. J. Phillips, J. Pierce, J. Wright—Greffiers: MM. Barrow et Carroll.

20me precinct—Chez Marzen, au coin des rues St Ferdinand et Levée—Commissaires: MM. F. Daubert, P. Baron Boisfontaine, C. N. Cognard—Greffiers: MM. John Weber, C. E. Fagot.

21me precinct—Chez A. Cheneville, au coin des rues Congrès et Levée—Commissaires: MM. Jacques Charbonnet, F. Peitz, G. Brugeman—Greffiers: E. Bareau, Theo Bachemin.

M. Tompkins demande l'adoption des résolutions et de la liste présentées par M. Harris. L'appel nominal a lieu et donne le résultat suivant: Oui—MM. Alpuente, Allan, Colleus, De Feriet, Harris, Tompkins et Waterman—7. Non—MM. Cucullu et Lugenbuhl—2. Les résolutions et la liste de M. Harris sont donc adoptées.

Sur motion de M. Tompkins, un comité spécial de trois membres est nommé pour réviser l'ordonnance des taxes. Le président désigne pour former le comité MM. W. C. Tompkins, L. J. Harris et G. De Feriet.

M. Waterman, au nom du comité des réclamations, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, sur motion, sont adoptés.

Le comité des réclamations auquel ont été référés les comptes de Robert Spedden, coroner de la paroisse d'Orléans, et des docteurs Compton et Lemonier, pour enquêtes tenues à l'Hôpital de Charité conformément à la loi, a examiné lesdits comptes et présente la résolution suivante:

Résolu que le maire soit et demeure autorisé à émettre ses mandats au prorata sur chaque municipalité en faveur de Robert Spedden pour quatre enquêtes, $80 —
En faveur du Dr Compton pour 3 enquêtes, 30 —
En faveur du Dr Lemonier, pour 1 enquête, 10 —

Nlle-Orléans, 9 octobre 1851.
Signé, T. W. COLLENS,
CHS M. WATERMAN.

Sur motion, résolu que le maire soit et demeure autorisé à émettre ses mandats au pro rata pour la somme de quarante-quatre piastres 50 cents sur chaque municipalité, en faveur du propriétaire de l'*Orléanais* pour annonces, etc.

Sur motion de M. Harris, le Conseil procède à l'élection d'un portier en remplacement de John Mahoney, décédé.

M. Harris nomme comme candidat M. Gustavus F. Berghman.

M. Lugenbuhl nomme M. J. Chellet.

MM. Allan et Harris sont nommés vérificateurs.

Sur 10 voix, M. G. F. Berghman en reçoit 7 et M. Chellet 2. M. Gustavus F. Berghman est par conséquent déclaré dûment élu portier du Conseil Général.

Sur motion de M. Harris, le Conseil s'ajourne pour se réunir le deuxième jeudi de novembre prochain, à 6 heures du soir.

I. HEYLIGER, secrétaire pro tem.

FEUILLETON.

Le Dernier Irlandais.

SHANAKILL.

VII—(Suite.)

Richard portait le même costume que la veille, moins le manteau, qui eût gêné ses mouvements au milieu d'une dévorante activité. Ce costume était simple, comme nous l'avons dit; mais il y avait dans la contenance et dans les traits d'O'Byrne tant de noblesse, tant de dignité, qu'il était impossible de méconnaître l'homme distingué, le *gentleman*. En ce moment, son front était crispé, ses yeux étincelaient comme des charbons ardens; chacune de ses mains tenait un pistolet armé.

Une justice à rendre à sir Georges, c'est que cette apparition menaçante n'altéra nullement son flegme insolent. Il regarda Richard qu'il ne connaissait pas, puis miss O'Byrne, et il dit à voix haute:

—Eh! mais, quel est ce garçon? comment se trouve-t-il ici? Ah! miss O'Byrne, je ne peux croire encore, malgré les apparences, que vous ayez voulu me tendre un guet-apens.

—Non, non, sir Georges, ne le croyez pas, s'écria la pauvre fille éperdue, je vous jure que j'ignorais.... De grâce, dit-elle en se jetant au-devant de Richard, pas de violence, je vous en supplie!

Richard l'écarta par un mouvement du bras.

—Laissez-moi, dit-il d'un ton ferme, votre rôle est fini, le mien commence.

Puis se tournant vers l'Anglais qui, appuyé sur sa ligne, regardait et écoutait d'un air plus curieux qu'effrayé,

—Vous n'êtes pas tombé dans un guet-apens, sir Georges Clinton, reprit-il, et vous n'avez pas à craindre de violence si vous agissez avec franchise. Prenez cette arme, monsieur.

Il lui présenta un de ses pistolets.

—Et que voulez vous que j'en fasse?

—Je veux que nous soyons sur le pied d'une égalité parfaite pour traiter de graves intérêts.

Clinton haussa les épaules.

—Vous avez beau faire, l'ami, dit-il d'un air méprisant, sir Georges Clinton, de la noble maison d'Avondale, ne saurait être l'égal d'un gentilhomme de grande chemin.

—Misérable! s'écria Richard.

Mais il se calma aussitôt.

—Non, reprit-il, pas d'injures, aussi méritées qu'elles soient; je me le suis promis. Lieutenant Clinton, ajouta-t-il avec un accent plein de dignité, je n'ignore rien de ce qui s'est passé entre vous et miss O'Byrne. Une réparation de votre part est devenue indispensable. Avant de vous proposer celle qui serait le plus de mon goût, je dois vous demander encore une fois si vous êtes disposé à épouser cette pauvre enfant que vous avez déshonorée.

Clinton ne répondit que par un sourire dédaigneux.

—Il suffit, reprit Richard, j'en étais sûr.... Eh bien! donc, prenez cette arme, placez-vous à la distance que vous jugerez convenable et défendez votre vie.

—Mais, vraiment, c'est un duel! dit sir Georges avec ironie en repoussant ce qu'on lui offrait; oui, oui, un duel sans témoins, au coin d'un bois, avec un inconnu!.... Mais pour me décider à accepter cette belle proposition, l'ami, vous devriez au moins me dire votre nom et à quel titre vous intervenez dans cette affaire.

—Mon nom! répéta Richard, je n'ai pas assez de confiance dans la loyauté de sir Georges pour le lui apprendre en ce moment. Ce nom était déjà illustre bien avant qu'un obscur aventurier anglais eût songé à s'affubler de celui d'Avondale, et j'ai occupé longtemps dans l'armée anglaise un grade supérieur à celui du lieutenant Clinton. Quant à mes titres, pour défendre la cause de miss O'Byrne, il suffit que miss O'Byrne veuille bien me reconnaître pour son champion!

—Oh! de toute mon âme! s'écria la jeune fille! je ne pourrais trouver de plus brave et de plus généreux défenseur! Cependant....

—Assez, interrompit Richard. Allons, monsieur, vous l'entendez! Etes vous prêt?

Sir Georges les regarda l'un après l'autre en hochant la tête.

—Non, dit-il enfin, je ne puis accepter un duel dans de pareilles conditions.

—Pourquoi cela, monsieur?

—Parce qu'il ne me convient pas de donner dans un piége.... Je ne saurais me battre avec un homme qui prétend peut être me forcer à couvrir de mon nom les faiblesses de sa maîtresse.

Les yeux de Richard s'injectèrent de sang; il laissa échapper un cri rauque et sourd, semblable au cri d'une bête féroce. Mais toujours maître de lui-même, il parvint de nouveau à refouler sa colère et sa haine.

—Monsieur, reprit-il, s'il vous répugne d'engager une lutte sans témoins, nous pouvons appeler votre domestique. Moi, j'ai à deux pas d'ici un ami qui s'empressera de m'assister.

—Non, dit Clinton avec hauteur, un homme de mon rang ne doit pas se battre contre un inconnu, avec des valets pour témoins. On peut m'assassiner; je ne me défendrai pas.

—Lieutenant Clinton, s'écria O'Byrne en frappant du pied, vous voulez donc que je dise partout que vous avez eu peur?

—Dites, mon ami, répliqua le jeune Anglais avec optimisme, aucun gentleman connu ne répétera impunément cette insulte en ma présence.

—Scélérat! s'écria Richard en levant la main, je vous forcerai bien....

—Assez, assez, de grâce! s'écria Julia avec égarement; vous le voyez, il refuse. Plus d'espoir, maintenant! Puisqu'il faut une victime, ce sera moi.... moi seule!

Richard ne l'écoutait pas.

—Sir Georges, dit-il les yeux étincelans, n'avez vous donc d'audace que contre une femme qui ne se défend pas? Vous êtes un lâche... un lâche, entendez-vous! Allons, vous battrez vous maintenant?

—Non.

—Eh bien! vil insulteur, séducteur abominable, tiens donc! tiens.... tiens!

Et du pistolet qu'il tenait à la main, il frappait l'Anglais avec force. Vainement sir Georges essaya-t-il de parer les coups; O'Byrne était d'une vigueur à laquelle le chétif gentleman ne pouvait résister, malgré son adresse dans l'art du *boxing*. L'arme d'acier retombait sur sa tête et sur son visage avec une force irrésistible; le sang jaillissait à flots.

Richard l'eût tué peut-être, si un grand bruit qui se fit entendre derrière lui ne l'eût arrêté tout à coup. Il abandonna Clinton et se retourna avec épouvante.

Julia avait disparu; mais les eaux du lac étaient violemment agitées, et des lames clapoteuses venaient battre le rocher.

—Grand Dieu! s'écria Richard, la malheureuse enfant!

Prompt comme l'éclair, il s'élança à la nage. En ce moment Julia reparaissait sur l'eau, portée par ses vêtemens. Son frère s'empara d'elle, malgré les efforts qu'elle faisait pour se dégager en murmurant:

—Laisse-moi... tu sais bien qu'il faut que je meure!

Sans l'écouter, Richard se mit à nager vigoureusement vers le rivage. Quand il atteignit la roche qui bordait le lac, deux mains robustes lui enlevèrent son fardeau et le déposèrent avec précaution sur l'herbe sèche: c'était Jack Gunn, qui venait de sortir on ne sait d'où, et s'était élancé au secours de son maître. Grâce à lui, Richard et Julia se trouvèrent bientôt en sûreté, après une immersion de quelques minutes dans une eau glaciale.

Ce drame rapide s'était passé en silence; pas un cri n'avait été poussé qui pût attirer l'attention des gens du voisinage, et l'escarpement des bords du lac en cachait les émouvantes péripéties. Cependant Jack Gunn, sitôt qu'il fut assuré sur le sort du frère et de la sœur, se mit à regarder avidement autour de lui. Sir Georges s'éloignait à pas précipités dans la direction de l'anse où il avait ordonné à son domestique de l'attendre. Il avait abandonné sa ligne et son chapeau sur le théâtre de la lutte; ses vêtemens étaient en désordre, son visage était couvert de meurtrissures; en marchant, il crachait par intervalles des bouchées de sang.

Jack eut d'abord l'envie de le poursuivre, ignorant si son maître ne serait pas fâché plus tard de la fuite d'un adversaire contre lequel il avait montré tant d'acharnement. Mais Richard O'Byrne paraissait avoir déjà oublié sir Georges; il s'occupait uniquement de la pauvre Julia, qui, toute frémissante dans ses vêtemens mouillés, les yeux à demi fermés, ses cheveux collés sur les tempes, disait d'une voix entrecoupée:

—Richard, devais-tu donc m'empêcher de faire justice d'une indigne créature qui a souillé l'éclat de ton nom! N'avais-tu pas toi-même prononcé la sentence?

—Julia, ma sœur chérie, répliqua Richard avec tendresse en se penchant vers elle, oublie les paroles insensées échappées dans un moment de trouble et d'exaltation.... Il serait odieux de te demander compte de ce monstrueux attentat! Ma sœur, je te l'ai dit, tu es toujours sainte et pure à mes yeux, et je t'aime.... Je t'aime, entends-tu! et je ne veux pas que tu meures.

—Eh! Richard, qu'importe une existence qui sera désormais un fardeau pour les autres et pour moi-même!

—Tu es chrétienne, Julie, et tu dois avoir le résigner à vivre pour souffrir.

Il lui présenta en peu de mots les considérations les plus touchantes et les plus capables d'émouvoir la pieuse jeune fille. Elle répondit enfin en poussant un profond soupir.

—Tu le veux, Richard; soit.... j'obéirai. Mais Dieu, je l'espère, abrégera dans sa miséricorde infinie le supplice auquel je suis condamnée!

Son frère l'embrassa chaleureusement et se releva. Il dit quelques mots à Jack, qui s'élança au sommet de l'escarpement et se mit à examiner les alentours. Après s'être assuré que la plus complète solitude régnait dans le voisinage, il fit signe à Richard, qui prit Julia dans ses bras.

—Mon frère, dit-elle d'une voix brisée, où veux-tu donc me conduire?

—Ici, tout près, chez William, dans les ruines de Lady's Church; tu sécheras tes vêtemens et tu pourras retourner à Neath sans que nul soupçonne ce qui s'est passé.

Julia laissa tomber sa tête sur l'épaule de Richard, qui la soutenait par la taille, et ils se mirent à marcher lentement vers les ruines, en suivant les anfractuosités des rives du lac.

ELIE BERTHET.

(*A continuer.*)

CLUB DES TRAVAILLEURS.
☞ Ce Club se réunira à son rendez-vous, au coin des rues St Pierre et Remparts, le mercredi 15 courant, à 7 heures P. M., dans le but de s'organiser et de choisir les candidats qu'il soutiendra à la prochaine élection. 10oct—5f

Décédé hier matin, après une longue maladie, M. CHARLES EDOUARD RYON. Les funérailles auront lieu cette après-midi, à cinq heures, de la résidence de son frère Théodore Ryon, No 70, rue des Remparts. Ses amis et connaissances, et ceux de son frère, et de Charles Byrne, sont respectueusement priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement.

Décédé hier à neuf heures un quart P. M., THOMAS T. COPPING, à l'âge de 74 ans, vétéran de 1814 et 1815, et autrefois gardien du port.
Ses amis et connaissances, et ceux de sa famille, les vétérans de 1814 et 1815, et la Société Portugaise, dont son fils, Toiver Copping, est membre, sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures.
Son corps est exposé à son ancien domicile, Chemin du Bayou, entre les rues Remparts et St-Claude.

EN magasin et à vendre par le soussigné:—4 boucaux gomme arabique; 1 caisse do do; 2 barils acide de lait, 15 balles racine de réglisse; 2 do racine de guimauve; 300 paniers huile Plagniol de 24 onces.
DOMINIQUE LANATA,
13 oct 9 et 10, rue Jefferson

REÇU par les derniers arrivages d'Europe et à vendre par le soussigné,—100 barriques vin rouge bon ordinaire; 100 caisses vin blanc; 300 paniers huile Plagniol 24 onc; 30 paniers huile Buccigalupi en 1/2 bout.; 50 caisses capres; 50 do olives; 25 paniers anisette; 20 caisses eau verte; 30 caisses marasquin; 30 barils vin blanc [illegible]; 1 pipe genièvre de Hollande; 100 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons; 20 caisses abricots à l'eau de vie; 30 caisses sardines do; 600 caisses vin muscat; 20 barriques vin de vieux Bordeaux 1846; 100 quarts cognac Cassaie & Martin de preuve; 200 [illegible] de diverses marques; 10 quarts et bouteilles cognac fin, [illegible] vrac sole à ombre, de Naples.
DOMINIQUE LANATA,
13 oct 9 et 10 rue Jefferson

Vente à crédit de linge fait, chemises, bottes et souliers.
Sans réserve.
☞ Nous appelons l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur la vente de:
200 lots de linge fait;
200 douzaines chemises blanches et couleurs;
60 caisses bottes, souliers et chaussures de femme.
Cette vente aura lieu, SANS RESERVE, aujourd'hui, à dix heures du matin, au magasin d'encan de J. B. Blache & Co, No 77, rue Chartres.
Conditions à la vente.

☞ L'attention des acheteurs est appelée à la vente de bottes, souliers, brodequins et souliers de femmes et enfants, qui aura lieu aujourd'hui à la salle d'encan de R. B. Sykes, 51, rue des Magasins. La vente commencera à 10 heures.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI SOIR, 11 OCTOBRE 1851.

Le marché continue à baisser; en conséquence de la difficulté qu'éprouve le commerce à négocier les traites, les prix ont fléchi de ¼ ct. La demande a été bonne aujourd'hui; il s'est vendu 6,000 balles. Nous cotons le middling @ good middling, de 6¾ @ 7½ cts la liv.

Les sucres et mélasses se détaillent aux anciens prix.

Le marché aux farines est languissant; 300 barils ont été vendus aux anciens prix. Les ventes de maïs se sont élevées à 3,500 sacs, de 40 @ 48 cts le boisseau pour l'inférieur et le mêlé.

Il n'y a eu aucun changement dans les provisions. Le mess porc se détaille à $15 25 et $15 50, et le prime à $14 50 le baril. Il ne s'est rien fait dans le bacon ni dans la graisse.

Le whiskey se vend à 20 et 20½ cts le gallon pour les qualités rectifiées.

Le change continue à baisser. Sterling, 108 @ 109—Paris, 5f. 25 @ 5f. 17½—Traites sur New-York, à 60 jours, 3 @ 3½ pour cent d'escompte—Chèques, ½ pour cent de prime.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—
Steamship Georgia, Porter, pr New-York via la Havane.
Steamship Mexico, Talbot, pr Galveston & Matagorda Bay.
Steamship A. Fortier, Dinslow, pour Galveston et Matagorda.
Barque T. B. Johnson, Staples, pr Boston.
[illegible] Lyman, Reed, pr Boston.
Goëlette Lodi, Pennell, pr Pensacole.
[illegible] Randall Marshall, Thompson, pr Galveston.
Corvette Conquest, Kentlites, pr Chagres.

—ARRIVÉS SAMEDI.—
Navire Cambera, Bangs, de Boston.
Forest King, Hawthorn, de Liverpool.
Lexington, Thompson, de Liverpool.
Chas Chaloue, Thompson, de Liverpool.
Brick Eleanor, Philips, de Rio Janeiro.
Goëlette W. R. Peter, Rooke, de St Marks.
Agnès Cronstrom, de Bordeaux.

ARRIVÉS HIER.
Navire Eliska Deuniont, Carpenter, de New York.
Tamarac, Patching, de Hull.
Goëlette Bonita, Sbiss, de Vera Cruz.
Anna, Loforia, de Tabasco via Campêche.
☞ Pour les consignations, voir notre partie anglaise.

Chargement de la goëlette Egira, de Bordeaux.
41 barriques vin J Mathieu—[illegible]

—MEMORANDA—
New York, 4 octobre—Expédié, navire Manchester, Tyler, pour la Nlle Orléans.
Boston, 2 octobre—Expédié, navire S. D. Shepard, Davis, pour la Nlle Orléans.

PORTS ÉTRANGERS.
Marseille, 15 septembre—Chargeant pour la Nlle Orléans, navire Dragones, Sylvester, barque Cumberland et [illegible].
Havre, 17 septembre—Parti, Isaac Bell, Johnston, pour la N Orléans.
Bordeaux, 14 septembre—Mis en mer, Brunswick, Thomas, pour la N Orléans; chargeant, Clinton, Reine des Georges et Andes.
Bahia, 24 août—Partie, barque Sarragossa, Turley, pour la N Orléans.
Arjer, 25 juin—Gen Taylor, Crosby, de Manille, pour la N Orléans.
Cuxhaven, 15 septembre—Parti, P Godefroy, pour la N Orléans.
Bremerhaven, 15 septembre—Parti, Richard Cobden, Meyer, pour la Nlle Orléans.
A [illegible] de Cape Clear 14 septembre—Alexander, Sandford, pr la N Orléans.
Londres, 17 septembre—Chargeant, Helen, Foster, pour la N Orléans; Savannah, Lunt, pour la N Orléans.
Liverpool, 18 septembre—Arrivé, Fales & Wm Jarvis, de la N Orléans; parti, 17, Josephus, Paine, do; 18, Jas Corner, Bennett, do.

☞ Le brick HAMLET, de Bordeaux, est maintenant en déchargement en face du marché à la viande de la 2e Municipalité.
Les consignataires sont priés de retirer leurs permis et de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront envoyées au magasin public à leurs risques et périls.
13 oct H. V. BAXTER, 79, Commune

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée.
L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le lundi 3 novembre prochain, depuis 9 heures du matin.
12 oct—1 F. J. FORSTALL, Secrétaire.

A VENDRE.
UNE BAROUCHE de famille avec un jeu de harnais complet ayant peu servi et en bon ordre. Aussi—Un CAB en parfait état et un bon CHEVAL de six ans, bien dressé, très convenable pour famille. On acceptera pour le tout un billet à 4 mois. Le tout peut être examiné au magasin des soussignés de midi à 3 heures.
13oct LABORDE & XIQUES, 2, Front Levée

A LOUER—La maison en briques située à l'encoignure Condé et Hôpital, ayant six grandes chambres et dépendances dans la cour. Possession en sera donnée immédiatement. Pour un bon locataire, le loyer sera modéré. S'adresser à LABORDE & XIQUES,
13oct 2, Front Levée

A LOUER—Une belle maison située rue Royale, entre Canal et Douane, dont le premier étage de la maison No 15, rue Royale, entre Douane et Canal, contenant dix grands appartements et un magasin rue de la Levée, No 34, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à Alex. Bonneval, entre C. Place de l'Exchange, entre Douane et Bienville. 13oct

A LOUER.
Deux maisons situées rue Condé, entre Hôpital et Quartier, tout à fait convenables pour une famille. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à DOMINIQUE LANATA.
13 oct 9 et 10 rue Jefferson

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—En déchargement des navires Euphrasia, Jarvis et Narraganset, à vendre par ISAAC HOBBS & Co, Successeurs de R G HOBBS.
13 oct 12 rue de la Douane

HABILLEMENS D'AUTOMNE ET D'HIVER.
H. HUARD, No, 69, rue de la Commune.
REÇU par les navires Westminster, Marathon et le steamer Georgia, un assortiment complet de marchandises confectionnées, consistant en:
Habits de toilette, drap pour français superfin;
Redingotes drap superfin noir bleu, brun et olive,
Paletots, [illegible] et boulevards en drap, casimir et tweed, assortiment très varié,
Surtouts de toutes nuances, parfaitement doublés,
Pantalons satin, laine, casimir et drap noir,
Do de fantaisie, dessins nouveaux,
Gilets satin, drap, soie, cachemire simples et croisés,
Manteaux, Gants, cravattes, malles, valises, parapluies &c. &c.
Les articles ci-dessus énumérés, sortis des meilleures manufactures de New-York, sont pleinement garantis. Un soin particulier ayant été porté à la façon ainsi qu'à la coupe qui est entièrement française, ne laisse rien à désirer.
Navire Marathon.
Reçu par le susdit navire, un grand assortiment de chemises très bien finies. Aussi un bel assortiment de chemises de dessous et caleçons en mérinos laine et coton, de tous les numéros.
A HUARD,
1 oct No 69, rue de la Commune

BOIS, CHARBON.
CHARBON de Pittsburg en boucauts et en grenier, do do do canel anglais, do do do, anthracite do do,
Charbon de bois;
Bois de chêne, pin et frêne des meilleures qualités, délivré en quantités convenables aux acheteurs. S'adresser à JOHN C STEWART,
13 oc—3 39 Douane et 145 Julie, près du Bassin

SUCRE DE LA HAVANE—350 caisses blanc, jaune, brun et cucurucho, en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO
13oct 34, Vieille Levée

CAFE DE LA HAVANE—150 sacs prime vert, en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
13 oct 34, Vieille Levée

TABAC EN FEUILLE—Un grand assortiment de Cuba et de la Havane, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
13oct 34, Vieille Levée.

CONSERVES ET CONFITURES—Des marques Diana et Dominica, de la Havane, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
13oct 34, Vieille Levée

AMIDON DE LA HAVANE—Quelques barils en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
13oct 34, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—300,000 des marques de choix Regalia, Media, Panetelas, Pigaro, Cilindrados, Galanes et Millares, en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
13oct 34, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de cigares de différentes marques et qualités, à vendre par LABORDE & XIQUES,
13oct 2, Front Levée, entre Canal et Crossman

Dépôt de Tapis
23, RUE DE CHARTRES, 23,
NOUS avons reçu des manufactures anglaises et américaines, un grand assortiment de tapis, tels que: tapis de velours de Bruxelles, [illegible]
6 oct A. BROUSSEAU & Co.

EAU DE-VIE—250 quarts pipes eau-de-vie Pb. Godard, 1 demi-pipes do Castillon 1815, 1 ½ do do; 5 1/8 do do; 2 ½ do Castillon 1815; 10 ¼ do do; 5 ½ do A Lagrange 1815; 20 1/8 do do; 5 ½ do A Lagrange 1836, 20 1/8 do do; 5 ½ do Pinet Castillon, 20 ½ do do; 5 ½ do Martell & Co; 4 ¼ do do; 5 1/8 do do; 5 ½ do St-Charles; 17 1/8 do do; 5 ½ do J Hennessy & Co; 18 ½ do do, 5 ½ do Otard Dupuy & Co; 5 ¼ do J J Dupuy & Co; 79 ¼ do C Marquet; 73 ½ do; A Gasse; 20 ¼ do J. Bureau; 15 ¼ do H Bamin & Co; 20 ¼ do Garret; 25 ¼ do Lafontaine. A vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
13oct 17 et 19, rue St Louis

VIN ROUGE en caisses St Julien, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
13 oct 17 & 19, rue St Louis.

CHAMPAGNE—20 paniers champagne de la marque Bine Angelo, en grandes bouteilles; 20 do do en demi bouteilles; 20 do do Double Crown, en demi bouteilles; 7 do do Ruinart, en demi bouteilles; 11 do do do en grandes bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
13oct 17 & 19, St Louis

EN débarquement du brick Memlot, venant de Bordeaux:
79 caisses guignolet; 100 do do 20 1/2 boites sardines de 11 Cannes; 20 do do 100 1/2 do à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
13oct 17 & 19, rue St Louis

EN débarquement du navire Emperor, venant du Havre:
60 caisses de 100½ boîtes sardines de L Lavocque;
2 do 200½ do do do
5 do 100½ de petits pois, do
A vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
13oct 17 & 19, rue St Louis

PRIESTLEY & BEIN,
Marchands de Quincailleries, Ferrailles, Ferblanteries, &c.,
Nos 89 et 91, RUE DU CAMP,
REMERCIENT leurs amis pour le patronage libéral qu'ils ont reçu et appellent l'attention des habitans, des détaillants de la campagne, des ouvriers et autres de la ville, sur leur assortiment varié de marchandises qu'ils reçoivent directement des meilleures manufactures du Nord et d'Europe; leur stock est un des mieux assortis de la ville, et est digne de l'attention des acheteurs. Ils garantissent leurs marchandises sont de première qualité. Les prix sont bas, et les conditions aussi libérales qu'aucune autre maison.
Les marchandises suivantes font partie du stock:
100 tonneaux fer anglais en barre, plat, rond, carré.
100 do do do do de Tennessee.
200 do do do do de Suède.
25 do do do do Cables.
100 do do do do Pensylvanie.
20 do do plaques à bouilloires do.
50 do do do do Tennessee
25 do do do do à charrues do.
10 do do do do à moulures.
10 do do do do à charrues de Suède
500 paquets de tôle anglaise, américain et du Tennessee, assortis, des Nos 18 à 26.
100 paquets fer pour cercles de barils et de citernes, assortis, de 5/8 à 4 pouces.
100 barillets clous coupés marque renommée de Weymouth et autres bonnes marques
300 barillets grands clous à chaloupes
100 caisses ferblanc, marque Charcoal.
15,000 livres étain, zinc, etc.
5000 do cuivre en feuille, de 10 à 150 livres la feuille.
250 douzaines haches de Collins et de Hunt.
250 do pelles et pioches de Ames et autres
200 do cardes à coton, à laine, et étrilles. 200 douzaines moulins à café, marque véritable de Wilson, couteaux de table et de poche, rasoirs, etc., serrures américaines et anglaises de toutes descriptions, ferrements de portes à coulisses, liquets plaqués et galvanisés, garnitures de fenêtres, balances patentées, do à plateforme, enclumes, étaux, soufflets, chaînes de traits, de toute description, chaînes et ancres, boites de roues de toutes descriptions et modèles, scies à bras, courbes et à moulin, de Rowland et Hoe, charrues de John King et autres, chaudières, marmites et articles de fonte, chaudières françaises de 1 à 100 pintes, cordes goudronnées et de Manille; de toute dimension, étoupes, martinets, huile de lin, de baleine, de cachalot et de lard, blanc de céruse pur de l'Atlantique, do de Brooklyn Nos 1 et 2, peintures noire et jaune, vert de gris, Chrome vert et de Paris, meules et pierres à aiguiser, plomb en feuilles, barres et saumons, tuyaux, &c. &c.
Ils sont aussi agents d'un grand nombre de manufactures qu'ils ont énumérées plus bas.
AGENCE DE FER ET DE CUIVRE
Les soussignés sont agents des manufactures suivantes, savoir:
FORGE DE ROLLING, du Tennessee, dont les bouilloires à fer, et ouvrages ont été examinés par des personnes compétentes, et l'Exposition de la Chambre de Commerce a déclaré être des meilleures qualités.
MANUFACTURE DE CUIVRE DE PENNSYLVANIE, [illegible] chaudières, [illegible] bouches de fourneaux, tuyaux de grates, &c.
MANUFACTURE DE TUYAUX EN FER.
Toutes ces marchandises, en outre de leur stock, sont offertes à des conditions très libérales.
PRIESTLEY & BEIN,
1oct 89—91, Camp

Association Charitable des Pompiers.
LES délégués de cette association sont invités à se réunir lundi soir, 13 octobre courant, à 7 heures et demie P. M., dans la salle de Louisiana Hose Co, pour assister à une assemblée trimestrielle.
10 oct

ENFANT PERDU.
IL a été trouvé hier UN PETIT GARÇON âgé d'environ six ans—Il vend des allumettes dans les rues, et dit s'appeler Henry Herman, que sa mère est blanchisseuse, et qu'il a été abandonné ce matin. Cet enfant pourra être retrouvé en s'adressant au bureau de l'Abeille. 10 oct

Etablissement Hydrothérapeutique du Docteur CHARLES MUNDE, à Northampton (Mass).
CET établissement est situé dans une contrée charmante, et abondamment pourvue d'eau excellente, pure et froide. Le docteur est le premier élève de Priessnitz et le seul des premiers disciples de l'Allemagne.—Prix de la pension et du traitement....$10 par semaine. 28 sept—3m 3pe

Paroisse Plaquemines, 7 octobre 1851.
Avis aux propriétaires non résidants.
LES travaux à faire sur les propriétés situées à Fantaisie, entre MM. Wederstrandt et Portia, ont été adjugés comme l'exige l'article 14 des règlements de police, et le lundi, 20 octobre 1851, à midi, [illegible]
9 oct—10 ATE. LESSERS, Syndic

SOIERIES—Soieries changeantes avariées, de qualité supérieure, et coton écru à bas prix chez U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge,
9oct—1m No 1, et encoig. Baronne et Poydras.

BAREGES, CACHEMIRES UNIS ET IMPRIMES, en grandes nouveautés à 25 cents yard, chez U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, No 1,
9oct—1m encoignure Baronne et Poydras.

$15000 DE TROP
AYANT en ce moment en magasin un surplus de marchandises égal à la somme ci-dessus, et comptant sur l'arrivée de tout grande quantité de nouveaux [illegible], nous prévenons le public que pendant quelques jours nous vendrons à n'importe quel prix [illegible]
U. LAROUSSINI & Co. Maison Rouge, No 1, sur la Levée, près le marché aux légumes et encoignure Poydras et Baronne. 9oct—1m

CIGARRETTES de la Havane—3 barils et 5 caisses de différentes marques, à vendre par D BORNIO, Jr.,
9 oct 34 Gravier

TABAC du Texas en feuilles—3 boucauts et 5 caisses tabac du Texas;
SEED LEAF de première qualité, à vendre par
9oct D BORNIO Jr, 34, rue Gravier

CHANGE SUR LA HAVANE—A courte vue, à vendre par D. BORNIO Jr,
9 oct 34, rue Gravier

PAPIER POUR CIGARETTES—20 rames des marques la Farrilla et Tiana, à vendre par
9 oct D BORNIO Jr, 34 rue Gravier

PICADURA—5 barils de première qualité, des fabriques Figaro et Cabanas, à vendre par
9 oct D BORNIO Jr, 34 rue Gravier

EN débarquement du brick Marocco, venant de Bordeaux:
40 caisses cerises à l'eau de vie;
10 caisses abricots:
A vendre par PAUL LACROIX,
9 oct 13 rue Toulouse

CHANGEMENT DE MAGASIN.
Le magasin de CHAUSSURES, anciennement au coin des rues Bourbon et Toulouse, vient d'être transporté rue Royale No 156, entre St Louis et Toulouse. Le magasin espère que ses amis et sa clientèle voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage. C. FAUBAYE,
fabricant de chaussures pour dames et enfants
6 oct—8

CONSERVES de Jouin & Pouenu, de Nantes, par navire Marocco, de Bordeaux:
40 caisses fraises au jus de l'émerie,
20 caisses framboises do,
5 caisses champignons et cèpes à l'huile,
2 caisses truffes du Périgord,
2 caisses pâtés truffés assortis,
4 caisses petits pois accommodés.
Le tout garanti frais et de la nouvelle récolte, reçu et à vendre par HENRY VALETON,
6 oct 90, St-Louis.

EN débarquement du navire Marocco, de Bordeaux, à vendre par les soussignés:
100 barriques vin rouge Cote de Bourg,
100 do do St-Estèphe Médoc;
8 do do vin rouge bon ordinaire;
500 caisses vin rouge St-Julien Médoc;
100 do do superfin;
45 barils vinaigre;
25 caisses ½ paniers abricots à l'eau-de-vie;
10 caisses de 20 flacons moutarde.
V & E MAIGNAN,
7 oct 85 et 87, rue St Louis

A VENDRE en débarquement du navire Emperor, arrivé du Havre,
40 caisses absinthe de E. F. Berger,
40 do do Ed. Pernod,
10 do kirsch do do,
25 do absinthe Versin & Lecoultre,
25 do do Auguste Leuba,
3 tonneaux fromage Gruyère.
Par J. N. CURIEN,
4 oct rue Douaine, 32.

CHARBON DE PITTSBURG.
LES soussignés offrent à leurs amis et au public un approvisionnement de CHARBON DE PITTSBURG. Ils tiendront toujours en main les meilleures qualités, pur et sans mélange, car leur approvisionnement provient d'une seule mine. Ils ne recevront aucunes qualités de charbon bitumineux ne venant pas des mines de A. Millard & Co., de la Rivière de Monongahela.
N. B.—Nous ne vendrons pas de charbon de Treadwater, et les clients peuvent être assurés que ce dernier, ni l'inférieur de l'Ohio ne sera mêlé à notre stock [illegible] pour du charbon de Pittsburg, et nous garantissons de plus, que nos charrettes contiendront pleinement dix barils et de mesure de l'Etat. Des ordres seront reçus à notre bureau, 90, rue Gravier, près de la rue St-Charles, ou à notre dépôt, 66, Triana Walk.
10 oct—3 MILTENBERGER & QUINN

Charbon Canel Anglais.
50 TONNEAUX pur, à vendre en lots convenables par
10 oct MILTENBERGER & QUINN.

Charbon Anthracite.
CHARBON Peach Orchard, de la meilleure qualité, en barriques et en grenier, à vendre par
10 oct MILTENBERGER & QUINN.

☞ Les fonderies des environs du bas de la ville auront leurs ordres promptement remplis aux plus bas prix demandés et expédiés sans frais.
10 oct MILTENBERGER & QUINN.

Bois de Frêne et de Chêne.
LES soussignés ont constamment en main et [illegible] livrer promptement des bois de [illegible] et de chêne de première qualité.
10 oct MILTENBERGER & QUINN.

GRAINS POUR [illegible] à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

TABLEAU D'ASSESSEMENT.
PREMIERE MUNICIPALITE.
BUREAU DU RECORDER,
Nouvelle-Orléans, 7 octobre 1851.
AVIS est par le présent donné que les rôles des 4me, 5me et 6me districts représentatifs, formant les rôles d'assessement de cette municipalité, sont maintenant exposés et prêts à être corrigés, de 9 heures A M à 2 P M au bureau du Recorder, pendant trente jours, à partir de cette date, conformément à la loi. JS GENOIS,
7 oct Recorder de la première municipalité

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Bureau du recorder de la Municipalité No 2,
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1851.
LE rôle d'assessement de cette Municipalité est maintenant exposé et prêt à être examiné et corrigé au bureau du secrétaire du Conseil, chambre No 12, (Municipal Hall). Il restera exposé conformément à la loi, pendant trente jours à partir de cette date.
JAS. H. CALDWELL, recorder.
Le bureau est ouvert depuis 9 heures A. M. à 2 heures P. M. 1oct—1m

AVIS D'ENCAN.
BERNARD TURPIN, ENCANTEUR,
No. 20, Vieille-Levée.
Jours réguliers pour la vente:
Lundis et Mercredis.
VENTE PAR CATALOGUE—TOUS LES SAMEDIS.
Avances d'argent sur dépôt de marchandises.
8oct—6m Nlle-Orléans, 6 octobre 1851.

AVIS.
DEVANT prochainement faire paraître un Roman (illustré) sous le titre de RODOLPHE DE BEAUCHELIEVRE, écrit dans un genre tout à fait nouveau, le soussigné prévient ses amis et les personnes qui voudraient se procurer, à meilleur marché que le prix fixé pour chaque exemplaire, cet ouvrage instructif sous bien des rapports, dont il est impossible d'en donner une juste idée en peu de mots, et que comme pour en faire la définition, cela prendrait un chapitre de plusieurs pages, il se contente de dire aux amateurs que s'intéressant à voir comment les circonstances produisent des effets merveilleux, qu'au sujet de ce livre, des listes de souscriptions sont ouvertes.
Les dessins ont été exécutés avec goût, esprit et délicatesse, par l'un de nos meilleurs artistes, M. A. Boulet. La partie lithographique a été confiée à ces deux excellents lithographes MM. G. Toft & X. Magny, dont le public a bien des fois eu l'occasion d'apprécier le beau talent.
8oct—1jnov CHARLES LEMAITRE.

MAGASIN DE FOURRAGE.
AVIS—Les soussignés ayant transporté leur magasin du No 26 Tchoupitoulas au No 6, Front Levée, entre Douane et Bienville, sont prêts à recevoir comme par le passé des ordres pour du FOIN, MAIS, AVOINE, etc., et sollicitent le patronage de leurs amis et du public.
10 oct—30f F A GONZALES & Co

AVIS.
LES créanciers de la succession de feu John Peabody sont requis de présenter leurs réclamations dans un délai de dix jours à M. Zephirin Lazou, avocat de l'administratrice, à son bureau No 50, rue St-Pierre, au premier. 8oct 10f

LES soussignés ont transporté leur bureau au No 140, rue de la Commune, entre St-Charles et Carondelet. EDWD SHIFF & Co.
8 oct—6, 3pe

AVIS.
LE soussigné, par suite du décès de M. G. M. Lucas, a transféré son bureau chez M. Nadau, Du Treil, rue St. Louis, No 88.
8oct—3f CHARLES CAVAROC.

Le Dr. C GLASIER
A OUVERT au No 60, encoignure des rues Esplanade et Planche,
UNE MAISON D'ACCOUCHEMENT,
Pour la commodité des malades, ou les femmes, avant ou durant le travail.
Le Dr. Glasier se recommande pour l'art d'accouchement et des maladies des FEMMES et des ENFANTS.
Il a pratiqué depuis douze ans, à Nashville (Tennessee) et à St. Louis (Missouri), et peut fournir les meilleures recommandations sur ses capacités.
Il guérit tous les cas de [illegible] de matrice.
Pour plus amples informations, s'adresser à son cabinet, de 8 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, [illegible]
La maison susdite est bien convenable, et les femmes de service qu'y sont employées sont attentives et discrètes. 8oct—1m

Tapis, Toiles cirées, Rideaux &c.
LES soussignés informent le public qu'ils ont en magasin un assortiment de choix, récemment reçu et digne d'être examiné.
Tapis velours, dernier genre, anglais 1ère qual. américain.
Tapis de Bruxelles, trois tresses, do anglais et américain.
60 pièces tapis de trois fils, convenables pour bibliothèques, salle à manger, &c.
Tapis plus imperial, dessins nouveaux, 1re et 2e qualités.
100 pièces tapis ingrain, superfin, fin et commun.
TOILES CIRÉES.
De 3 pieds sur 24, pour salles et chambres de toutes grandeurs. Le passage sera fait dans le plus bref délai.
RIDEAUX.
Brocatelle riche 6/4, couleurs assorties,
Soies et franges damassées, dito dito, nouvelle invention.
Franges et coton, dito dito dito.
Rideaux en mousseline et dentelle.
Corniches de fenêtres, riches et du meilleur goût.
Couvertures pour tables et pianos.
Couvertes de Marseille, 1ère qualité.
Ornements, crépins de fenêtres, cordons, &c.
Notre assortiment est présentement ce qu'il y a de mieux en cette ville.
CHITTENDEN & DAMERON, 26 Chartres
8 oct—8 et 27, Douane

L'ESTAMINET ayant acheté le RESTAURANT DE LA BOURSE, rue de Chartres, No 71, a l'honneur de prévenir le public, qu'il en tient aujourd'hui l'ouverture et fera tous ses efforts pour mériter la confiance obtenue par son prédécesseur. [illegible]
7oct—3f E. GRAPIN.

L'UNION POUR TOUJOURS!!!
[illegible] EST ARRIVÉ!
LES messieurs sont avisés qu'on trouvera toujours des CHAPEAUX DE L'UNION chez D'ARCY, le Chapelier à la mode, à l'encoignure Canal et Chartres
7oct

LINGES D'HIVER
Pour Jeunes Gens et Enfants de tout âge.
20,000 PIASTRES
CONSISTANT de toutes articles de linge nécessaire et de luxe, [illegible]
Au dépôt du magasin de Chapeaux de D'Arcy, encoignure Canal et Chartres. 7oct

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. A. Barraud,
☞ A transféré son magasin de l'encoignure Royale et Orléans, rue de Chartres, 49, entre Bienville et Douane. 7oct

MODES ET NOUVEAUTÉS.
McClure & Saunders,
9, RUE DES MAGASINS, AU PREMIER, 9.
ONT constamment en magasin et reçoivent par tous les paquebots réguliers un assortiment complet d'articles de PAILLE, SOIE ET FANTAISIE POUR MODES, sur lequel ils appellent l'attention des acheteurs en général. L'assortiment a été choisi avec le plus grand soin et sera vendu à des prix très modérés pour du comptant ou de bon papier sur la ville.
Le stock se compose d'une grande variété de SOIERIES DE TOUTES QUALITES,
CHAPEAUX,
FLEURS ARTIFICIELLES,
DENTELLES,
VOILETTES ASSORTIES,
RUBANS,
BRODERIES,
PARASOLS,
GANTS,
Et toutes sortes de fournitures à l'usage des modistes. 27 sept—1m

C. YALE Jr. & Co.,
27, RUE DES MAGASINS, 27,
MARCHANDS EN GROS D'ARTICLES DE FANTAISIES.
SOIERIES ASSORTIES,
ARTICLES DE MODES,
Dentelles, Broderies
Chapeaux de paille, Gants,
Rubans, Bas, Franges,
Plumes, Passementeries,
Fleurs artificielles.
Le tout reçu par les derniers arrivages et formant un superbe assortiment auquel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne. C. YALE Jr & Co,
No 27, rue des Magasins, entre Gravier et Commune 19 sept 4m

ON demande un bon ouvrier ferblantier rue de la Douane No 85. Il est utile qu'il parle français.
1oct DELAMARE.

A VENDRE—Le Magasin de Cigares No 37, rue Canal, près de Camp. Pour les conditions qui seront libérales, s'adresser à B VALLS,
1oct 37, Commune

CIGARES DE LA HAVANE—40,000 marques de choix et de toutes grandeurs, en débarquement du Brick Mary Elizabeth de la Havane, et constamment en main.
Un grand assortiment de cigares de la Havane et de véritable Principe.
SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et brun, à vendre par J M CABALLERO,
4oct 36, Vieille Levée, ent Douane et Bienville

A VENDRE pour cause de départ—Un café bien connu situé encoignure Orléans et Bourbon, connu sous le nom de J. Couret. Dans le café il y a un beau billard. Pour le prix s'adresser à
24 sept—1m J. COURET.

EN débarquement du navire Minesota, du Havre:
1 caisse dentelle unie;
2 do mousseline laine noire et couleur;
2 do cachemire d'Ecosse couleurs assorties;
1 do alpine;
1 do gants soie et cachemire pour dames et hommes;
2 do bretelles pour enfans;
2 do chaussettes fantaisie pour enfans;
1 do do écrus pour hommes;
4 do agrafes Nos 1 à 5;
5 do pouchoirs puces;
7 balles cotonnade française.
7 caisses linonde fil et coton.
Aussi quelques caisses de fusils doubles, à vendre par H DE GOER & RIFFLARD,
17 sep 21 rue des Magasins

B. TATOUT & CO.,
141, rue de Chartres, encoignure Toulouse,
OFFRENT aux marchands de la ville et de la campagne, un bel assortiment de marchandises qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord, qu'ils vendront à des prix modérés, savoir:
Bas blancs anglais, noirs et gris mêlés;
Bas blanc et couleurs assortis pour filles;
Chaussons écrus, gris mêlés et chemises de peau
Bretelles pour homme et enfant, de toute description;
Gants soie couleurs, noirs et blancs;
Lacets, agrafes et galons assortis,
Fil gascon noir, bleu, écru et soie à coudre;
Boucles à pensions et épingles à cheveux;
Boutons os, nacre et agathe;
Peignes [illegible] et démêloirs buffle et façon;
Aiguilles Warrin et Epingles de tous les Nos.;
Papier à dessins, à lettre et cartes à jouer;
Parfumeries assorties, [illegible]

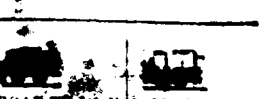

RAILROAD DE LA NLLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.
REDUCTION DE PRIX.
Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1851.
AVIS—A dater du 1er de novembre prochain, les réductions suivantes auront lieu dans les prix de transport sur ce chemin:
A Lafayette—Paquets de 25 billets, $ 2 50
A idem—Billets personnels par mois, 4 00
A l'Avenue Napoléon—Paquets de 25 tickets, 10 c.
A Carrollton—Paquets de 25 tickets, 5 00
☞ Tous les autres taux restent les mêmes.
Par ordre de la Direction
11 oct CHARLES BAQUIE, Secrétaire.

QUARTIER GENERAL.
2me Brigade.—1re Division, M. L.
ORDRE No 45.
Nlle Orléans 8 octobre 1851.
DES élections seront tenues à la Salle de McCalum, encoignure des rues Bienville et Champs-Elysées, sous la présidence de l'inspecteur de brigade, de l'un major, pour le 4ème régiment, le 11me jour d'octobre 1851, de 11 heures du matin à 2 heures après midi;
Et d'un lieutenant-colonel aussi pour le 4ème régiment, le 1ème jour d'octobre 1851, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
Par ordre du Brigadier Général,
DENIS CRONAN,
Commandant la 2me Brigade.
Le colonel, Inspecteur de Brigade,
7oct—7f H PARLONGUE.

L'AGENCE DU SUD, DE WILEY, pour les ouvrages littéraires et les annonces, a été transportée du No 57, rue du Camp, au No 17, rue St-Charles.
SOUSCRIPTIONS:
On y reçoit des souscriptions pour n'importe quel journal, ou publication périodique, qui se publie aux Etats Unis ou en Europe.
ANNONCES:
On reçoit des annonces pour être insérées dans les principales gazettes de la Louisiane, du Mississipi et du Texas.
COLLECTIONS:
Les comptes des négocians et de loyer seront collectés avec promptitude.
25 sep—3m E. W. WILEY

GRAND EMPRUNT DE L'ETAT ELECTORAL DE HESSE,
de 6,725,000 piastres.
CET emprunt est garanti par le gouvernement et contracté par la maison de Banque de MM A. Von Rothschild & Sons, de Francfort sur M.
Les prix suivans seront gagnés:
14 de 40,000 piastres — 60 de 4,000 piastres
22 de 36,000 " — 80 de 2,000 "
24 de 32,000 " — 120 de 1,500 "
60 de 8,000 " — 100 de 1,000 "
Le plus faible est de $55.
Le prochain tirage aura lieu positivement le 1er décembre 1851.
Le prix du billet est comme suit:
Un billet 5 piastres — six billets 25 piastres
Treize " 10 " — soixante-cinq 200 "
Les remises peuvent être faites en lettres de banques, mandats ou traites sur l'Europe, &c. Chaque détenteur de billet recevra, sans frais, le prospectus avec les détails, et après le tirage de la loterie la liste des numéros heureux. Les prix seront payés en espèces, à Francfort sur le Mein, Paris, Londres, New-York et la Nouvelle-Orléans.
S'adresser immédiatement à MOSES STERNBERG, banquier et marchand, Francfort sur le Mein, Allemagne, ou à Stiebel & Co, marchands, 32, Nicholas Lane, Lombard Street, Londres.
P. S.—Les remises qui arriveront trop tard seront renvoyées à l'expéditeur, ou s'il le préfère, on lui donnera des coupons pour le prochain tirage.
N. B.—[illegible]

LYCEE FRANKLIN
(Franklin High School), encoignure Royale et Hôpital.
ON se propose dans ce Lycée, de la culture de l'esprit et du cœur, [illegible] On joint donc à l'étude des lettres et des sciences profanes, celle de la Religion, première base de toute éducation; [illegible]
[illegible] LEBESQUE, F. TERRY, [illegible]

AVIS—Les notaires soussignés ont transféré leur étude au No 17, rue Royale, entre St Pierre et Toulouse. OCTAVE DE ARMAS,
11 oct—2 THOS LAYTON.

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.
LE soussigné [illegible] des anciennes pratiques et aux planteurs de cannes en général, qu'il peut encore entreprendre quelques ouvrages de sa profession, concernant leurs équipages d'engins et des chaudières qu'il ne vont pas bien, à des conditions avantageuses.
RÉFÉRENCES.
MM. A. Reggio, L. Bouligny,
M. Rivas, L. Soniat,
D. Bone, O. Conay
NELSON FOUCHE,
6oct—30f No 168, rue Moreau, Bas Mun.

M. ST-MARC,
Membre de l'Université de France, bachelier ès lettres et ès sciences,
DONNE des leçons [illegible] de tenue des livres; [illegible] de langue et de littérature française; d'histoire et de géographie; de mathématiques [illegible]
Son adresse: ST MARC, chez M. Delcroix, rue de Chartres, 106.
S'adresser, pour référence, à MM. Delcroix, O. Peyroux, G. Boyer et Nardi. 25 sep—3m

A VENDRE.
UN CAFÉ ET GROCERIE, faisant de belles affaires au comptant, sera vendu à bas prix, pour cause de départ, [illegible]
S'adresser sur les lieux, à l'encoignure des rues [illegible] Louis et Tremé. 3oct—9

Changement de Domicile.
J. U. [illegible] a transféré son bureau [illegible] rue de l'Union, entre St Charles et Carondelet. 3oct

A LOUER, au premier novembre prochain, le magasin situé [illegible] No 151. [illegible]

MAISON [illegible] A LOUER.—Une maison haute dans la rue [illegible] Robertson, entre Ste Anne et Dumaine, [illegible]
S'adresser à J. L. SOULLÉE,
9 oct—6 137, Chartres en face.

A LOUER—Une grande et belle maison située rue de la Douane, No 80, entre Royale et Bourbon. S'adresser 109 rue Royale.
9 oct—4

A LOUER—Une grande maison, No 4, rue de la Paix; cette maison possède toutes les commodités pour une famille, elle a aussi un grand jardin derrière, écurie, cuisine et hangard. S'adresser à P. CURACH,
Encoignure Royale et St Philippe.

A LOUER au 1er novembre prochain, le magasin en briques à deux étages, situé rue de la Vieille Levée, No 33, entre Bienville et Douane. S'adresser aux soussignés.
RICHARD [illegible] & Co,
4oct 35, rue de Chartres, au premier

VOK HEBERT & Co.
CETTE maison a l'honneur d'informer ses clients et le public en général, qu'elle a depuis le premier courant, repris possession de son ancien magasin,
No. 149, RUE DE CHARTRES.
Nota.—L'arrivée du navire Emperor la mettra à même de servir, la semaine prochaine, tous les abonnements aux diverses publications françaises et d'offrir un choix considérable de papiers peints tous nouveaux, ainsi qu'une foule de nouveautés littéraires et de toutes sortes. 3 oct

DELCROIX,
MAGASIN DE PAPIER PEINT,
Rue de Chartres, No 106,
Entre St-Louis et Conti,
VIENT de recevoir par le navire Carrack, un grand assortiment de papiers peints, de toutes qualités et des dessins les plus nouveaux, qu'il vendra aux prix les plus réduits. Il invite MM. les entrepreneurs et les personnes qui ont des appartements à faire tapisser à visiter ces marchandises; elles seront convaincues qu'il est impossible de trouver mieux et meilleur marché que chez lui. Il se charge de la pose du papier. DELCROIX.
20 juin 106 rue de Chartres

Boulangerie, Maisons, etc., à Louer.
LA maison [illegible]

DAMEJEANNES vides [illegible] à vendre par [illegible] TALAMON [illegible] rue Royale.
9 oct

SARDINES A L'HUILE [illegible] la marque A. Gillet, à vendre par [illegible] TALAMON [illegible]
9 oct

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] blanc, [illegible] RAYMOND [illegible]
10 oct

CIGARES—37,000 cigares [illegible] débarquement de la goëlette [illegible] par RAYMOND [illegible]
10 oct

DEMANDE.
UNE Négresse bonne cuisinière trouverait de l'emploi en s'adressant au No [illegible] rue St Louis.

BRICK Hamlet, de Bordeaux: 100 barriques vin rouge, [illegible] 15½ pipes, 35½ et [illegible] eau de vie forte, United Proprietors, La Rochelle, à vendre par THOMAS [illegible] & Co,
10 oct [illegible] No 37

CIGARES DE LA HAVANE [illegible] regalias et Millars, en débarquement de la goëlette Fairy, et à vendre par
RAYMOND BARUZAC,
10 oct [illegible] Vieille Levée

CIGARES [illegible] marques,
[illegible] GUIRAUD,
143, Royale

A [illegible] Auguste [illegible] MAXENT [illegible] rue Royale